REM FORMATION

FORMATION SURETE TRANSPORTEUR AGREE

2 jours 14 heures

Programme de formation

Public visé

Pré-requis

Objectifs pédagogiques

Description / Contenu

Vous transportez du fret sécurisé pour le compte de transitaires (agents habilités), de compagnies aériennes (ou leur assistant) ou d'exportateurs (chargeurs connus).

La réglementation relative à la sûreté du fret aérien va changer à partir du 1er janvier 2027. À compter de cette date, vous devrez être titulaire d'un agrément de sûreté de transporteur routier (approved haulier). Cet agrément sera délivré par la direction de la sécurité de l'aviation civile (DSAC) sur la base d'un rapport de visite réalisé par un validateur européen.

Nous vous proposons également les formations en sûreté associées à cet agrément, permettant de répondre aux exigences réglementaires et de préparer efficacement vos équipes à l'obtention du statut de transporteur routier agréé.

Si vous avez des questions concernant cette réglementation, qui peut paraître complexe, n'hésitez pas à nous contacter au 06 35 22 49 54 Nous serons ravis de vous accompagner et de répondre à toutes vos interrogations.

Formation sûreté transporteur routier agréé (approved haulier) : le parcours de deux jours pour obtenir l'agrément de sûreté du transport routier de fret aérien

Ce parcours s'adresse aux dirigeants, responsables d'exploitation et futurs responsables sûreté des sociétés de transport routier qui acheminent du fret aérien sécurisé pour des transitaires, des compagnies aériennes ou des chargeurs connus, en région parisienne (Roissy Charles-de-Gaulle, Orly), à Lyon, Marseille, Toulouse ou partout en France. Il réunit les deux formations exigées par le règlement européen 2015/1998 pour le responsable sûreté d'un transporteur agréé : la formation de base 11.2.2 et la formation du responsable sûreté 11.2.5, toutes deux validées par la DGAC. Il prépare au programme de sûreté et à la visite de validation qui conditionnent l'agrément délivré par la DSAC.

Programme du parcours (14 heures sur 2 jours, évaluations comprises)

Jour 1, formation de base 11.2.2 (7 heures) : la menace sur l'aviation civile, le cadre juridique de la sûreté aérienne, l'organisation de la sûreté et la chaîne d'approvisionnement sécurisée, le contrôle d'accès et les titres de circulation, les articles prohibés et les incidents de sûreté, le facteur humain et la culture de sûreté, évaluation.

Jour 2, formation responsable sûreté 11.2.5 (7 heures) : les exigences légales applicables au transporteur agréé et comment s'y conformer, le programme de sûreté du transporteur, le contrôle qualité interne et la préparation de la visite du validateur, la formation et l'habilitation des chauffeurs (11.2.7 et 11.2.3.9), la protection du fret pendant le transport, les véhicules et les scellés, motiver les équipes, évaluation.

Formats proposés : en salle dans notre centre de Roissy-en-France, en visioconférence avec formateur, ou dans vos locaux. Les formations des chauffeurs (sensibilisation 11.2.7 variante transporteurs, formation fret 11.2.3.9) sont proposées en complément, en salle ou en e-learning. L'équipe est joignable au 01 49 19 81 79.

Modalités pédagogiques

Moyens et supports pédagogiques

Modalités d’évaluation et de suivi

Modalités Accessibilité

Profil du / des Formateur(s)

07/11/2026